



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

**3 - Règlement d'urbanisme
2 - documents graphiques**

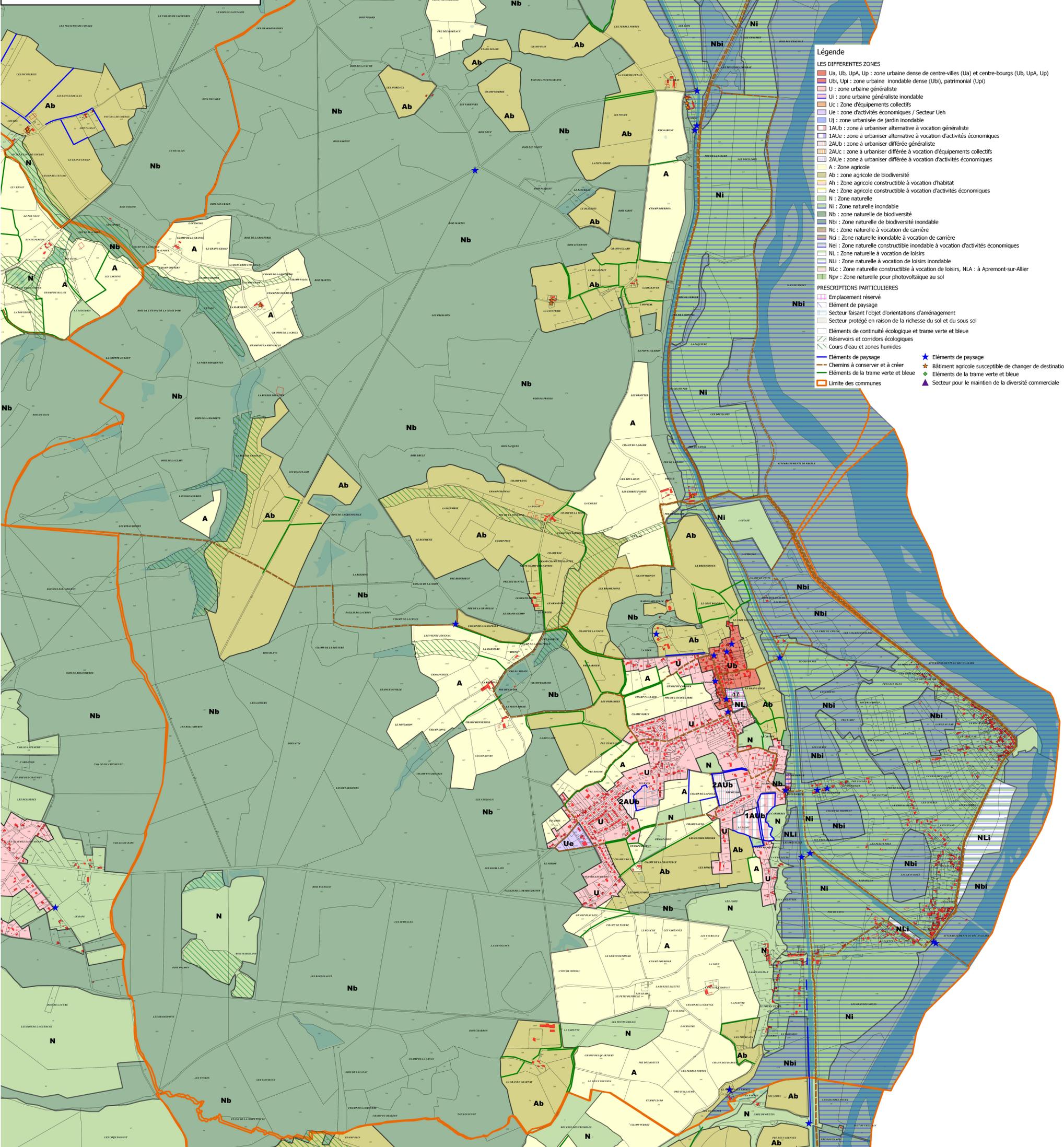
Commune de Cuffy

A-5-Ensemble du territoire au 1 - 5 500e

P.L.U.I. :	Délibération du conseil communautaire en date de :
Elaboration :	16 Décembre 2015
Arrêt du projet :	9 mars 2020

Bureaux d'études :		
Patricia MORELLON Urbanisme	BIGS Environnement	TCS & BP architecture

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Commune	Destination
1	La Chapelle-Brillon	Abri municipal
2	La Chapelle-Brillon	Abri
3	La Chapelle-Brillon	Abri
4	La Chapelle-Brillon	Abri
5	La Chapelle-Brillon	Abri
6	La Chapelle-Brillon	Abri
7	La Chapelle-Brillon	Abri
8	La Chapelle-Brillon	Abri
9	La Chapelle-Brillon	Abri
10	La Chapelle-Brillon	Abri
11	La Chapelle-Brillon	Abri
12	La Chapelle-Brillon	Abri
13	La Chapelle-Brillon	Abri
14	La Chapelle-Brillon	Abri
15	La Chapelle-Brillon	Abri
16	La Chapelle-Brillon	Abri
17	La Chapelle-Brillon	Abri
18	La Chapelle-Brillon	Abri
19	La Chapelle-Brillon	Abri
20	La Chapelle-Brillon	Abri
21	La Chapelle-Brillon	Abri
22	La Chapelle-Brillon	Abri
23	La Chapelle-Brillon	Abri
24	La Chapelle-Brillon	Abri
25	La Chapelle-Brillon	Abri
26	La Chapelle-Brillon	Abri
27	La Chapelle-Brillon	Abri
28	La Chapelle-Brillon	Abri
29	La Chapelle-Brillon	Abri
30	La Chapelle-Brillon	Abri
31	La Chapelle-Brillon	Abri
32	La Chapelle-Brillon	Abri
33	La Chapelle-Brillon	Abri
34	La Chapelle-Brillon	Abri
35	La Chapelle-Brillon	Abri
36	La Chapelle-Brillon	Abri
37	La Chapelle-Brillon	Abri



Légende

LES DIFFERENTES ZONES

- Ua, Ub, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
- Nci, Nci : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
- U : zone urbaine généraliste
- Ui : zone urbaine généraliste inondable
- Uc : Zone d'équipements collectifs
- Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
- Uj : zone urbanisée de jardin inondable
- 1AUB : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
- 1AUE : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2AUB : zone à urbaniser différée généraliste
- 2AUE : zone à urbaniser différée à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ab : zone agricole de biodiversité
- Ah : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
- Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nb : zone naturelle de biodiversité
- Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
- Nd : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
- Nel : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NLI : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
- NLc : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Allier
- Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Emplacement réservé
- Élément de paysage
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Réservoirs et corridors écologiques
- Cours d'eau et zones humides
- Éléments de paysage
- Chemins à conserver et à créer
- Éléments de la trame verte et bleue
- Limite des communes

Symboles :

- ★ Éléments de paysage
- ★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- ★ Éléments de la trame verte et bleue
- ▲ Secteur pour le maintien de la diversité commerciale